

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille-Provence

Par arrêté n°21/064/CT en date du 30 mars 2021, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce projet consiste notamment à corriger des erreurs matérielles et à améliorer la rédaction de certaines règles afin d'éviter toute ambiguïté dans leur application.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 10 mai 2021 à 9h00** au **vendredi 11 juin 2021 à 17h00**.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. François RESCH - Ingénieur génie civil retraité; et pour membres titulaires M. Paul STACHO - Ingénieur urbanisme retraité; M. Xavier COR - Ingénieur divisionnaire des TPE retraité.

Le **siège de l'enquête publique** est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles-Livon, « Le Pharo » - Marseille 7^{ème} (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- ✓ Consultation du dossier sous forme numérique :
 - depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1>
 - sur des postes informatiques de consultation localisés sur chacun des 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.
- ✓ Consultation du dossier sur support papier sur 5 lieux d'enquête publique :
 - au siège de l'enquête (le Pharo),
 - à la Délégation Générale de l'Urbanisme de l'Aménagement et de l'Habitat de la Ville de Marseille,
 - en mairie de Septèmes-les-Vallons,
 - en mairie de la Ciotat,
 - en mairie de Marignane

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- ✓ Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
 - sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1>
 - sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1> sur des postes informatiques de consultation localisés sur chacun des 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.
 - par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquetepublique-pluimp-modif1@mail.registre-numerique.fr
- ✓ Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles sur 5 lieux d'enquête publique :
 - au siège de l'enquête (le Pharo),
 - à la Délégation Générale de l'Urbanisme de l'Aménagement et de l'Habitat de la Ville de Marseille,
 - en mairie de Septèmes-les-Vallons,
 - en mairie de la Ciotat,
 - en mairie de Marignane
 et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.
- ✓ Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à :
Mr François RESCH - Président de la commission d'enquête modification n°1 PLUi
Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme - Territoire Marseille-Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
- ✓ Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE et FORMAT DU DOSSIER ET REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE	COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE et FORMAT DU DOSSIER ET REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch ☎ 04 91 10 48 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 17 mai 2021 de 14h00 à 17h00	LE ROVE	Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Rove ☎ 04 91 46 80 00	Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30 Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mardi 08 juin 2021 de 14h00 à 17h00
CARNOUX-EN-PROVENCE	19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en-Provence ☎ 04 42 73 49 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Lundi 31 mai de 9h00 à 12h00	MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 13700 Marignane ☎ 04 42 91 11 11	Du lundi au Vendredi : 9h-16h Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Lundi 10 mai 2021 de 09h00 à 12h00 Vendredi 11 juin 2021 de 13h00 à 16h00
CARRY-LE-ROUET	Service urbanisme-cadastre 5, bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet ☎ 04 42 13 25 25	Du lundi au vendredi : 8h00-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 19 mai de 9h00 à 12h00	MARSEILLE siège de l'enquête	siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille ☎ 04 91 99 99 00	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Lundi 10 mai 2021 de 09h00 à 12h00 Vendredi 11 juin 2021 de 14h00 à 17h00
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis ☎ 04 42 18 36 36	Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h Le Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30 Dossier et registre numérique	Mercredi 12 mai 2021 de 14h00 à 17h00	MARSEILLE	Délégation Générale de l'Urbanisme de l'Aménagement et de l'Habitat (Services Municipaux) 40 rue Fauchier 13002 Marseille ☎ 04 91 55 33 07	Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h45-16h45 Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Mardi 11 mai 2021 de 13h45 à 16h45 Jeudi 10 juin 2021 de 09h00 à 12h00
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général-de-Gaulle 13600 Ceyreste ☎ 04 42 83 77 10	Du lundi au vendredi : 8h00-12h lundi, mardi et jeudi 13h30-17h30 Sur rendez-vous Dossier et registre numérique	Mardi 18 mai de 9h00 à 12h00	PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques ☎ 04 91 10 40 40	Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 26 mai 2021 de 09h00 à 12h00
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	31 bd Armand Audibert 13220 Châteauneuf-les-Martigues ☎ 04 42 76 80 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 Dossier et registre numérique	Mardi 18 mai de 9h00 à 12h00	ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule ☎ 04 42 73 21 12	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h00 Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 Dossier et registre numérique	Mardi 18 mai 2021 de 14h00 à 17h00
ENSUES-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne ☎ 04 42 44 88 88	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 27 mai 2021 de 14h00 à 17h00	SAINTE-VICTOIRE	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert-Mairot 13790 Sainte-Victoire ☎ 04 42 15 32 00	Du lundi au Vendredi : 8h-12h Dossier et registre numérique	Vendredi 04 juin 2021 de 09h00 à 12h00
GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal-des-Logis Planzol 13420 Gemenos ☎ 04 42 32 89 00	Du lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h15 Dossier et registre numérique	Lundi 31 mai 2021 de 14h00 à 17h00	SAUSSET-LESPINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins ☎ 04 42 44 51 51	Du lundi au Vendredi : 8h-12h30 Dossier et registre numérique	Mardi 18 mai 2021 de 14h00 à 17h00
GIGNAC-LA-NERTHE	Direction des Services Techniques municipaux Service urbanisme 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe ☎ 04 42 77 00 00	Du lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h Dossier et registre numérique	Mardi 25 mai 2021 de 14h00 à 17h00	SEPTÈMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons ☎ 04 91 96 31 00	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h15 Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Mercredi 12 mai 2021 de 09h00 à 12h00 Vendredi 04 juin 2021 de 14h00 à 17h00
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat ☎ 04 42 08 88 00	Du lundi au vendredi : 8h30-17h30 Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Mercredi 12 mai 2021 de 09h00 à 12h00 Vendredi 11 juin 2021 de 14h00 à 17h00				

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations :

- ✓ Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme du Territoire Marseille-Provence située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1^{er} (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- ✓ Approbation de la modification n°1 du PLUi du Territoire Marseille-Provence par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

- ✓ sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1>
- ✓ à la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1^{er}
- ✓ dans les mairies des communes du Territoire Marseille Provence
- ✓ à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 6^{ème}

Informations environnementales :

- ✓ l'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique